



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## établissements

Question écrite n° 104529

### Texte de la question

M. Patrick Beaudouin interroge Mme la ministre des sports sur les perspectives du musée national du sport. Installé à titre transitoire, depuis 2008, au 93 avenue de France, à Paris, le musée national du sport a pour mission de conserver, diffuser et valoriser sa collection consacrée aux pratiques sportives et à leur histoire. Mais, faute de place, 350 pièces seulement font l'objet d'une exposition permanente, parmi les 600 000 objets et documents qui composent son fonds. Dans son rapport annuel 2011, la Cour des comptes l'a qualifié de « musée largement virtuel », et a souligné les coûts de cette implantation provisoire, relevant que la présentation de chaque objet exposé est revenue à plus de 12 000 euros. La Cour a par ailleurs dénoncé une gestion de la collection « insuffisamment encadrée » (stratégie d'acquisition restant à définir, collection largement méconnue, avec moins de cinquante visites en moyenne par jour) ainsi qu'une gestion défailante, pointant, en particulier, une tutelle ministérielle « déficiente ». Il lui demande, en conséquence, quelles suites elle entend donner aux recommandations de la Cour, afin que soit valorisée l'une des collections les plus importantes au monde dans son domaine.

### Texte de la réponse

Dans son rapport public 2011, la Cour des comptes a publié le résultat de son enquête sur la gestion du Musée national du sport de 2006 à 2009. La Cour porte un jugement assez sévère sur cette période mouvementée de la vie du musée érigé depuis 2006 en établissement public administratif. Des actions ont été engagées qui permettent d'envisager l'avenir de cet établissement avec davantage de sérénité. Si cet établissement reste relativement fragile par son histoire, son implantation dispersée, sa surface financière et l'effectif réduit de ses personnels, le ministère des sports qui exerce la tutelle, entend le conforter et lui permettre de franchir dans les prochaines années un nouveau cap dans son développement. Le contrat de performance signé le 11 février 2010 pour la période 2010-2012 a fixé au musée les objectifs généraux suivants : être le musée de l'identité sportive, faire connaître l'éthique du sport, montrer comment le sport est le reflet de la société d'un point de vue historique, sociologique et anthropologique, conserver et valoriser les collections. Des moyens significatifs sont alloués au musée sur les crédits du programme 219 (Sport) (4 ETPT supplémentaires et 1,8 Meuros de subventions exceptionnelles sur les exercices 2010 et 2011), afin de lui permettre de gérer l'importante phase transitoire qui s'est ouverte en 2010 se traduisant par la libération en février 2011 des locaux mis à disposition par la ville de Paris au sein du parc des Princes. Cette phase s'achèvera, à compter de 2013, par l'installation du musée et de ses réserves au sein du nouveau stade dont la construction a été décidée par la ville de Nice. Le musée effectue le récolement des collections selon les règles posées par le ministère de la culture pour les musées nationaux de France. Ce récolement permet de mieux connaître la richesse de son patrimoine qui, selon son conservateur, en ferait le deuxième musée des sports généraliste au monde après celui du Comité international olympique. Le projet scientifique et culturel a été approuvé par le ministère de la culture. Ce projet permettra à l'établissement d'avoir un cadre pour son action et notamment pour préparer son installation à Nice. Au terme de cette évolution, le musée disposera enfin de surfaces d'exposition, d'une capacité d'accueil du public et des chercheurs ainsi que d'espaces destinés à ses réserves à la hauteur de l'ambition portée par le

ministère des sports pour cet établissement. Le protocole signé le 27 mai 2010 entre le secrétaire d'État aux sports, la ville de Nice et le Musée national du sport prévoit la mise à disposition du musée d'une surface utile de 5 200 m<sup>2</sup> au sein du futur grand stade. Le Musée national du sport a transmis en février 2010 à la ville de Nice le projet de programme détaillé de ses futurs locaux. Un crédit de 0,5 Meuros en autorisations d'engagements (AE) et 0,15 Meuros en crédits de paiement (CP) est inscrit au projet de loi de finances pour 2011 (programme Sport) pour les études préalables aux aménagements intérieurs et au mobilier des réserves qui seront à la charge de l'établissement, dont le coût sera de l'ordre de 5 Meuros. L'installation du musée à Nice ne signifie pas ipso facto l'abandon de la galerie d'exposition située 95, avenue de France à Paris, inaugurée en juin 2008 et qui a accueilli plus de 25 000 personnes depuis son ouverture. Dans l'hypothèse où le bail des locaux loués par le ministère chargé des sports ne serait pas renouvelé en 2013 par décision du propriétaire, il peut être envisagé de lui demander un dédommagement pour les travaux entrepris pour l'installation de la galerie. Si, d'autre part, le ministère des sports décidait de ne pas renouveler le bail, cela n'empêcherait pas une reprise du bail au nom du musée pour les surfaces d'exposition dont il a besoin. Dans l'attente d'une décision, le musée poursuit ses efforts pour accroître sa notoriété par des actions de communication, l'organisation d'animations notamment à l'intention des plus jeunes et d'expositions temporaires : le succès qu'il a rencontré lors des journées du patrimoine en septembre 2010 (environ 1 500 personnes pendant le week-end) montre qu'un tel établissement a toute sa place au sein du paysage culturel, éducatif et sportif français.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Beaudouin](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 104529

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** Sports

**Ministère attributaire :** Sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 avril 2011, page 3305

**Réponse publiée le :** 3 mai 2011, page 4586